

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni 21 mars 2016, dix-huit heures trente, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, M. François SARA, Mme Marie ZOUINI, Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, Mme Michèle DEFERT, M. Patrick LELIEVRE, Mme Michèle ROUSSEAU, M. Michel TRUFFAUT, M. Jean-René DECLE, Mme Isabelle BRIOIS, Mme Chantal THOMAS, M. Frédéric PETIT, M. Bruno DEPIERRE.

Est absente : Mme Nathalie LOUVIOT

Est excusé : M. Marc LECLERCQ qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE,

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

M. François SARA a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Il propose à l'assemblée d'ajouter les deux points suivant à l'ordre du jour :

- Convention d'utilisation de la salle Espérance par la crèche les Bout'choux pendant la période des travaux.
- Autorisation du dépôt de l'agenda d'accessibilité auprès des services de la Préfecture.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

- 1) Travaux de la crèche : choix des intervenants
- 2) Jeux extérieurs : approbation du projet
- 3) Acquisition d'un nouveau tracteur-tondeuse et reprise de l'ancien
- 4) SECODE : taxe sur les déchets réceptionnés
- 5) FDE80 : Adhésion de la commune de HAM et transfert de compétence
- 6) Informations/questions diverses.

1. Travaux de la crèche : choix des intervenants

Monsieur LEPOETRE présente le tableau récapitulatif des offres faites par les différentes entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres. Il liste les entreprises qui ont été retenues par la commission :

Lot	Entreprise choisie	Montant Initial estimé HT	Offre mieux disante HT
N°1 : Gros œuvre	CALLEC	90 000.00	83 989.85
N°2 : Charpente	PRIEZ	72 000.00	66 173.60
N°3 : Façade	LES FACADIERS PICARDS	7000.00	6 814.00
N°4 : Menuiserie extérieure <i>Option volet roulant SAS entrée</i>	TECMIR	42 000.00	44 384.00 907.00
N°5 : Menuiserie intérieure	FOURNY	45 000.00	56 632.38
N°6 : Plâterie <i>Option placo collé</i>	SOUM CONSTRUCTIO N	46 000.00	43 995.00 1234.53
N°7 : Electricité/VMC <i>Option candélabres</i>	MAQUIGNY	41 000.00	40 355.00 6 150.00
N°8 : Chauffage, sanitaire	COURTOIS	60 000.00	43 118.00
N°9 : Carrelage	SANISOL	18 000.00	16 248.00
N°10 : Sols souples	SALOMON GRIFFOIN	10 500.00	8 264.79
N°11 : Peinture	SALOMON GRIFFOIN	16 000.00	11 756.70
N°12 : VRD <i>Options :</i> <i>haies sur voisin</i> <i>clôture à barreaux droits</i> <i>enrobés colorés</i> <i>fourreaux pour candélabres</i>	HUBLART	31 000.00	28 593.00 284.50 600.00 1 575.00 1 420.00
N°13 : Cuisine	CUISINE SERVICE	19 000.00	21 500.93

Soit un total HT hors options	497 500.00	471 825.25
Avec options		483 996.28
TVA 20%		96 799.26
Soit total TTC		568 624.51

Monsieur DECLÉ pose la question du rôle de la commission d'appel d'offres.

Monsieur LEPOETRE répond que cette commission n'intervient qu'au-delà d'un certain montant de travaux. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée (MAPA). C'est la commission en charge des travaux de la crèche qui a traité les soixante-dix enveloppes environ réceptionnées et sélectionné les candidats avec l'architecte. Il ajoute que tous les lots sont fructueux.

Monsieur LEPOETRE précise que les options de chauffage à l'étage ainsi que la mise en place d'un adoucisseur n'ont pas été retenues.

Madame THOMAS s'interroge sur la date du démarrage des travaux.

Monsieur LEPOETRE répond que le permis devrait être accordé entre le 15 avril et le 14 mai.

Monsieur DEPIERRE demande quels sont les moins disant.

Monsieur LEPOETRE répond que les prix sont plus bas que l'estimation et ce, tout en respectant le cahier des charges. Les travaux sont chiffrés à 484 000 Euros pour la valeur la plus basse, 900 000 Euros pour la plus haute.

Monsieur DEPIERRE pense qu'il aurait été préférable d'avoir des informations complémentaires sur le nombre d'entreprises et sur leurs propositions.
Monsieur le Maire donne quelques informations.

Après en avoir débattu,
Le vote est fait à main levée.

POUR : 11

ABSTENTIONS : 3 (JR DECLE, M ROUSSEAU, F PETIT)

Le Conseil municipal accepte la liste des intervenants proposée par la commission pour le marché des travaux de la crèche et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2. Jeux extérieurs : approbation du projet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet peut recevoir une subvention au titre de l'enveloppe parlementaire de la part de Madame POMPILI.

Monsieur DEPIERRE demande que le choix du matériel fasse l'objet d'un vote en Conseil Municipal.

Monsieur LEPOETRE répond que ce n'est pas le lieu pour les choix des matériels mais qu'il s'agit de valider le projet de renouvellement des jeux ainsi que l'inscription des crédits nécessaires au budget pour réaliser l'opération sur la base d'un devis de 31 783.20 TTC.

Après en avoir débattu,
Le vote est fait à main levée.

POUR : 9

ABSTENTIONS : 5 (JR DECLE, M ROUSSEAU, F PETIT, B DEPIERRE, M ZOUINI)

Le Conseil municipal approuve le projet d'acquisition des jeux enfants

3. Acquisition d'un nouveau tracteur-tondeuse et reprise de l'ancien

Monsieur le Maire rappelle que le sénateur DUBOIS accorde une subvention de 4 000 Euros pour aider à l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse.

Il présente l'offre commerciale de la société LOCA MOTOCULTURE en date du 19/01/2016 pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée ISEKI d'un montant de 17 697.00 Euros HT ainsi que sa proposition de reprise de l'ancien matériel(achat 1993) pour un montant de 833.33 Euros

Après en avoir débattu,
Le vote est fait à main levée.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- vote l'offre commerciale de la société LOCA MOTOCULTURE pour un montant de 16 863.67 Euros HT (avec la reprise de l'ancien), soit 20236.40 TTC
- autorise le Maire à accepter une autre offre de reprise de l'ancien si plus intéressante
- accepte d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2016

4. SECODE : taxe sur les déchets réceptionnés

Monsieur LEPOETRE rappelle les éléments suivants sur demande de l'assemblée :
Montants perçus :

2016 : 86 150.99 E (204 682.78 tonnes)
2015 : 83 987.81 E (199 543.37 tonnes)
2014 : 75 450.99 E (179 261.09 tonnes)
2013 : 83 698.32 E (198 855.60 tonnes)

Il rappelle que la taxe est aussi perçue par Boves.

Après en avoir débattu,

Le vote est fait à main levée,

Monsieur DEPIERRE ne participe pas au vote.

La taxe d'enfouissement des déchets fixée à 1,5 euro la tonne enfouie est reconduite à l'unanimité par le Conseil Municipal. Elle sera perçue en 2017 sur le tonnage réceptionné en 2016.

5. FDE80 : Adhésion de la commune de HAM et transfert de compétence

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la FDE80 a approuvé l'adhésion de la commune de HAM.

Considérant qu'il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion,

Après en avoir débattu,

Le vote est fait à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de HAM à la Fédération avec un rattachement au secteur de Chaulnes.

6 Convention d'utilisation de la salle Espérance par la crèche les Bout'choux pendant la période des travaux.

Monsieur LEPOETRE explique qu'il s'agit d'établir une convention d'utilisation de la salle des fêtes par la crèche pendant les travaux suite à la demande des services de la PMI.

La convention est une reprise de la convention actuelle avec l'adresse de la Salle des Fêtes.

Après en avoir débattu,

Le vote est fait à main levée,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la nouvelle convention et donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents s'y rapportant.

7- Autorisation du dépôt de l'agenda d'accessibilité auprès des services de la Préfecture.

Monsieur le Maire rappelle la prorogation obtenue du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité en date du 13 août 2015.

Il ajoute qu'il a pris en charge le dossier sans faire appel à une entreprise extérieure en impliquant les élus pour établir les aménagements nécessaires. Le dossier a été présenté aux membres du conseil municipal le 2 février 2016. Une économie de 5 000 Euros a été ainsi réalisée.

Après en avoir débattu,

Le vote est fait à main levée,

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda.

8- Informations diverses

Monsieur le Maire donne des infos diverses sur sur l'aménagement de la salle des fêtes ainsi que sur les modifications des bus.

Informations sur les poubelles jaunes à venir (doc à distribuer fin mars) :

- Containers : 3 emplacements dans le village :
 - o la Pommeraie près du transformateur
 - o place des Tilleuls
 - o halle des sports.

Monsieur DECLE demande si la Mairie participe à l'attribution des nouveaux logements SIP. La commune n'a pas de logement affecté. Cependant, Monsieur le Maire précise que la délégation d'attribution des logements revient à AMIENS METROPOLE qui la transfère à la mairie de SAINS.

Fin de la séance à 20 h 15